Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260430-D2026_02_08-DE

Commune de MONTENEUF ASSAINISSEMENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D2026-02-08

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal de MONTENEUF
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2025 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2026 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-6 618,84 €		-5 490,31 €		0,00 €	-12 109,15 €
FONCT	-37 095,82 €		4 736,75 €			**-32 359,07 €**

M BIORET, conseil aux décideur locaux, nous a bien précisé qu'il n'est pas obligatoire de voter puisqu'il n'y a pas résultat à affecter ; ce sont deux déficits en fonctionnement et en investissement qui deviennent automatiquement des dépenses sur le budget primitif 2026.

M le Maire souhaite tout de même si les membres du conseil souhaitent délibérer compte tenu du caractère spécial de ce budget (besoin d'un emprunt en 2026)

Les membres du conseil

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002)	32 359,07 €

Fait à Monteneuf,
Le 30/04/26

Délibéré par le conseil municipal le 30/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : M Patrick NARAT-VIALIA

Présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Abs : 3 Pour : 12 Contre : 0

1er adjoint : M Fabrice RACAPÉ

Date de la convocation : 17/04/26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

MAIRIE DE MONTENEUF
56 Morbihan